

Compléments au dossier d'examen au cas par cas concernant le Projet Extension de la capacité de production et de stockage d'hydrogène à Danjoutin (90)

Porteur de projet : HY4

12/06/24 : Demande de complément

12/06/2024 : réception compléments

Question : Je vous remercie de préciser si cette ICPE a déjà fait l'objet d'une autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ou si cette procédure est à venir.

Si notre compréhension est correcte, initialement, cette société était soumise au régime de déclaration au titre des ICPE et ce projet de modification la fait passer au régime d'autorisation ?

Réponse : S'agissant de la rubrique 4.4, votre compréhension est bonne. Le projet est actuellement soumis à Déclaration au titre de la rubrique ICPE 4715, et à Déclaration avec Contrôle périodique au titre de la rubrique ICPE 1416. L'extension de l'unité de production et distribution prévue en 2026 fera passer le projet sous le régime d'Autorisation au titre de la rubrique 4715, d'où l'objet de cette demande.

Question : Rubrique 4.6 : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis

Réponse : le site est situé sur la zone UX (secteur à vocation économique) du plan de zonage réglementaire du PLU de Danjoutin de 2015 actuellement en vigueur.